

Questions au Feuilleton

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je ne me lève pas pour me plaindre de la lenteur des réponses, ni de la modification que constitue en quelque sorte la transformation en ordres de dépôt. Je comprends aussi que la réponse à certaines questions demande beaucoup de temps. J'ai trois questions inscrites au *Feuilleton*. Je ne me plains pas au sujet de deux d'entre elles, qui y figurent sous les n^{os} 759 et 766, même si l'on pourrait croire que depuis le 5 novembre il aurait dû être possible de savoir combien il y a eu de condamnations pour enlèvement depuis 1969. Le ministère a fait savoir par téléphone qu'après avoir fouillé partout, il ne peut fournir de renseignements à jour. L'autre question demandait combien de déclarations de culpabilité pour viol ont été prononcées depuis 1965, et on a encore répondu là-dessus qu'il est très difficile de fournir une réponse. Je ne disputerai pas là-dessus, même s'il me paraît étrange que l'État ne dispose pas de dossiers à jour de ces actes criminels que notre population juge si condamnables.

Il y a une question à propos de laquelle je ne conteste pas, soit la question n^o 780. Le 8 novembre, je demandais tout simplement à connaître le montant total versé aux sculpteurs, avec leurs noms et adresses respectifs, qui ont exécuté la statue du très honorable Arthur Meighen, celle du très honorable Louis St-Laurent et l'esquisse de la statue du très honorable B. Bennett. Je ne comprends pas pourquoi on cache la réponse. Le gouvernement la possédait le 25 octobre dernier, lorsque je l'ai interrogé directement. Voilà maintenant trois mois que nous attendons. J'y vois de la part du gouvernement une façon de traiter les membres de cette Chambre qui respire le mépris. Il répond quand bon lui semble, ou il cache la réponse par un avis de dépôt quand cela lui plaît.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais appuyer le rappel au Règlement du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). J'ai pris note aujourd'hui, comme je l'avais déjà fait, de la réponse du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Reid), qui a indiqué que l'usage avait évolué et que le gouvernement avait décidé que les réponses ne seraient consignées au hansom que si elles étaient d'une certaine longueur. C'est à peu près ce qu'on fait pour le dépôt des documents. Le gouvernement décide ce qu'il va faire, puis fait comme s'il s'agissait d'une règle du Parlement.

Les seules règles du Parlement qui existent se trouvent soit dans le Règlement soit dans Beauchesne, auquel le député d'Edmonton-Ouest a déjà fait allusion, et selon ces règles, les questions sont transformées en ordres de dépôt si elles sont trop longues pour être inscrites au hansom—et l'expression «trop longue» n'est pas définie—ou si elles demandent une réponse de plus d'un ministère.

J'aimerais maintenant signaler à l'intention des députés une des questions transformées aujourd'hui en ordres de dépôt. Il s'agit de la question n^o 1106 inscrite au *Feuilleton* au nom du député de Grey-Simcoe (M. Mitges). La question demande combien d'abattoirs relèvent du gouvernement. La réponse sera un chiffre. Elle ne sera pas très longue. La partie suivante de la question demande où ces abattoirs sont situés. La réponse sera une liste, qui pourra être courte ou longue. La partie suivante de la question demande combien d'entre eux s'occupent d'abattre des chevaux et d'en transformer la viande aux fins de la consommation humaine. Encore une fois, on répondra par un chiffre. La partie suivante de la question demande où ces abattoirs sont situés. Je ne pense pas qu'il y ait bien

des abattoirs au Canada qui s'occupent d'abattre des chevaux aux fins de la consommation humaine, à moins qu'il n'y ait des chevaux sur les listes de paye, si je puis me permettre de rappeler un scandale qui date de bien longtemps.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Selon moi, c'est un exemple de la façon d'agir dont se plaint le député d'Edmonton-Ouest.

J'ai joint ma voix à ces protestations l'autre jour parce que j'ai connu cette expérience au fil des ans. Certaines des questions que je fais inscrire au *Feuilleton* chaque année—et j'avoue essayer de tenir mon information à jour—ont reçu réponse certaines années dans le hansom, et certaines autres années sous forme d'ordre de dépôt de documents. J'estime que cette façon unilatérale de prendre cette décision qu'a le Bureau du Conseil privé ne respecte pas les meilleures traditions du Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je fais le même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. En écoutant les observations des députés concernant le retard avec lequel, par exemple, nous obtenons des réponses et en demandant que certaines questions ne soient pas transformées en ordre de dépôt de documents, je trouve, en toute déférence, que ces questions pourraient très bien être groupées parce que lorsque nous entendons annoncer le numéro de la question, il y a déjà si longtemps que nous l'avons posée que nous consentons mollement à ce qu'elle soit transformée en ordre de production de documents. Nous avons complètement oublié de quoi il retournait et n'avons pas ce numéro sous les yeux les lundis ou les mercredis afin de pouvoir nous lever et insister pour que la réponse figure au hansom du jour même. Ainsi, j'ai ici une réponse que l'on m'a fournie, et j'ai consenti lundi dernier à ce que ma question soit transformée en ordre de dépôt de documents. La réponse n'est pas très longue, elle consiste en trois pages de chiffres seulement et devrait être accessible aux Canadiens qui lisent le hansom.

• (1450)

S'ils sont loin d'Ottawa, ils ne peuvent obtenir ces renseignements sans communiquer avec le greffier et lui demander de photocopier les documents et de les leur envoyer. N'y aurait-il pas un autre moyen d'en convaincre le leader du gouvernement à la Chambre? Lors d'un voyage à Londres que j'ai fait en sa compagnie, nous avons appris qu'en Grande-Bretagne 30,000 questions étaient inscrites au *Feuilleton* chaque année et qu'on répondait à chacune d'elles dans la semaine. Ici, certaines questions restent au *Feuilleton* sans jamais obtenir de réponse et il faut les y inscrire de nouveau à la session suivante.

Des voix: Bravo!

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à l'égard, cette fois, de la question 1233 concernant la piscine du 24 Promenade Sussex et qui n'a pas obtenu de réponse. Si je prends la parole, c'est également à cause des commentaires faits hier à la Chambre par le premier ministre et je vous cite ses paroles que rapporte la page 2878 du hansom: